

## **Compte rendu de séance de Conseil Municipal**

Séance du 5 Juillet 2021

L'an 2021 et le 5 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de  
MARGUIN Edith Maire

**Présents** : Mme MARGUIN Edith, Maire, Mmes : BRANCHEREAU Céline, LE LUDEC Sonia, SAULNIER Gisèle, VIVIEN-MORIN Catherine, MM : CHOBLET Jean-Noël, GARNIER Jean-Yves, LECOEUR Rodolphe, LORÉE Kevin, LUCIEN Romain, MALARY Stéphane, MEAUDE Cyril

Absent(s) : Mme HALOPEAU Mélanie, MM : EVENO André-Marie, MARECHAL William

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 29/06/2021

**Date d'affichage** : 29/06/2021

### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de Châteaubriant  
Le : 06/07/2021

Et publication ou notification

Du : 06/07/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MEAUDE Cyril

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

RESSOURCES HUMAINES - Ratios promotion interne - 2021\_25

RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs - 2021\_26

FINANCES - Décision Modificative n°1 Budget Principal - 2021\_27

URBANISME - Vente de terrain communal - 2021\_28

FINANCES - Demande de subvention départementale Fond "Communes Rurales" - 2021\_29

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT/DERVAL - Commission "Mobilité" - 2021\_30

## **RESSOURCES HUMAINES - Ratios promotion interne**

réf : 2021\_25

Mme le maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu la saisine du comité technique en date du 01 Juillet 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité :

3. ADOPTE les ratios suivants :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>nde</sup> classe	100%	Limite organigramme cible/ ou tableau des emplois
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>nde</sup> Classe	100%	Limite organigramme cible/ ou tableau des emplois
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>nde</sup> Classe	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	100%	Limite organigramme cible/ ou tableau des emplois
ATSEM	ASTEM Principal de 2 <sup>nde</sup> Classe	100%	Limite organigramme cible/ ou tableau des emplois
ATSEM Principal de 2 <sup>nde</sup> Classe	ASTEM Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	100%	Limite organigramme cible/ ou tableau des emplois

2. AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. INSCRIT les crédits suffisants au budget communal.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

## **RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs**

réf : 2021\_26

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle propose d'actualiser le tableau des emplois communaux de la commune pour tenir compte des diverses modifications de temps de travail, et départ.

Vu la saisine du comité technique en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

Mme le Maire propose

- La suppression du poste d'ATSEM à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour cause de radiation des cadres suite à la demande de l'agent de faire valoir ses droits à la retraite.
- La création d'un poste d'Adjoint Technique à 33/35<sup>ème</sup> faisant office des fonctions d'ATSEM, d'agent polyvalent des services périscolaires, et entretien des bâtiments scolaires

Soit la mise à jour du tableau des emplois suivant :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique territorial	2 TNC (32/35 <sup>ème</sup> et 33/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 2 <sup>nde</sup> Classe	2 TC
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché	Attaché	1 TC (Contractuel – de 1000 hbts)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE :

- La suppression du poste d'ATSEM à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour cause de radiation des cadres suite à la demande de l'agent de faire valoir ses droits à la retraite.
- La création d'un poste d'Adjoint Technique à 33/35<sup>ème</sup> faisant office des fonctions d'ATSEM, d'agent polyvalent des services périscolaires, et entretien des bâtiments scolaires
- La mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

INSCRIT les crédits nécessaires au budget

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **FINANCES - Décision Modificative n°1 Budget Principal réf : 2021\_27**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal sa décision du 11 Janvier 2021 d'exercer son droit de préemption sur la parcelle A635.

Le prix du terrain était prévu au budget principal, mais pas les frais de notaire.

Prix du terrain : 17 384,40€

Frais de notaire : 1 221,55€

Proposition de décision modificative :

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT :

022 : Dépenses Imprévues :	- 1 221,55€
023 : Virement à la section d'investissement	+ 1 221,55€

RECETTES INVESTISSEMENT :

021 Virement de la section de fonctionnement	+ 1 221,55€
--	-------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2111 – Terrain nu / Opération 19 – Terrain	+ 1 221,55€
--	-------------

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**URBANISME - Vente de terrain communal**  
**réf : 2021\_28**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la décision du 06 octobre 2017 dans laquelle il approuvait la vente d'un délaissé de voirie situé dans le lotissement du Grand Personnier.

Monsieur RIALLAND, dans un courrier du 05 Septembre 2017, faisait part de sa volonté d'acquérir une portion de terrain dans le lotissement du Grand Personnier, parcelle qui jouxte son terrain. Partie rectangulaire de la parcelle communale A367.

Mr RIALLAND entretenait à ses frais cette parcelle, dont la commune est propriétaire.

Monsieur RIALLAND proposait de prendre les frais de géomètre et de notaire à sa charge. La délibération de 2017 faisait référence au numéro A367, hors celui-ci ne fait pas référence à la bonne parcelle.

Mme le Maire propose au conseil municipal, de reprendre une délibération allant dans le même sens, mais avec le numéro de parcelle attribuée par les services du cadastre, après déclassement de celle-ci (décision du conseil municipal du 06 Juillet 2020), soit le numéro A674 d'une contenance de 36m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVER la vente de la parcelle A674 d'une contenance de 36m<sup>2</sup>

APPROUVE le fait que Mr RIALLAND prenne les frais de notaire et de géomètre à sa charge

DECIDE que le prix de vente sera de 0,50€ le m<sup>2</sup>

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**FINANCES - Demande de subvention départementale Fond "Communes Rurales"**  
**réf : 2021\_29**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal sa décision d'acquérir la parcelle A635, dans le but de créer un lotissement mixant logements sociaux et commercialisation de lots à construire.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Département de Loire Atlantique a ouvert un fond "Communes Rurales" qui peut subventionner l'achat de la parcelle A635 jusqu'à 80%.

Mme le Maire propose au conseil municipal de demander le Fond "Communes Rurales" du Département de Loire Atlantique.

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de demander le Fond "Communes Rurales" afin de financer l'achat de la parcelle A635 soit le plan de financement ci-dessous :

OBJET	DEPENSES	RECETTES
TERRAIN	18 605,95€	
Fond Commune Rurale		14 884,76€
Autofinancement		3 721,19€
TOTAL	18 605,95€	18 605,95€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT/DERVAL - Commission "Mobilité"**  
**réf : 2021\_30**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la dissolution du SITC. La compétence "Mobilité" a été transférée à la Communauté de Communes Châteaubriant Derval.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune de Noyal sur Brutz soit représentée au sein de la commission "Mobilité" de la Communauté de Communes Châteaubriant/Derval.

Le conseil municipal propose comme représentants :

- Mme Edith MARGUIN
- Mr Romain LUCIEN

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)